

# CONSEIL DE L'EUROPE

## Assemblée Parlementaire

Session 22 – 26 juin 2015

*Intervention de M. Ban Ki Moon ; Réélection de Gabriella Battaini-Dragoni 1 ; Les migrants, un atout pour l'économie ; Droits de l'homme et gestation pour autrui ; Sanctions à l'égard de la délégation russe ; Situation de la liberté d'expression et réunion en Russie ; Partenariat avec le parlement du Maroc ; Prévenir l'islamophobie ; Egalité, coresponsabilité, le rôle des pères ; Contres les violences faites aux femmes dans les forces armées ; Mesures destinées à améliorer la représentation politique des femmes*

### **I – Ban Ki-moon appelle à une mobilisation contre l'extrémisme violent**

S'adressant à l'Assemblée réunie en session plénière, le Secrétaire Général des Nations Unies, Ban Ki Moon a assuré l'Europe du soutien de l'ONU dans la lutte contre l'extrémisme violent et la montée de l'antisémitisme, de l'islamophobie et des discriminations qui y sont associées.

Il a salué l'action du Conseil de l'Europe pour gérer ce problème, notamment le Protocole additionnel de la Convention sur la prévention du terrorisme et la création de l'Alliance parlementaire contre la haine. Il a annoncé le lancement en novembre d'un plan d'action des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme.

Ban Ki Moon a plaidé en faveur de la protection des droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, en particuliers ceux qui traversent la Méditerranée d'Andaman ainsi que le golfe du Bengale. Il a préconisé la mise en place de « filières légales » en Europe, telles que la réinstallation, le regroupement familial et les visas de travail et d'étude, pour garantir des migrations sûres.

S'agissant du conflit en Ukraine, qui a causé la mort de plus de 6 000 personnes en un peu plus d'un an, Ban Ki Moon a réitéré son appel afin que « tout soit fait pour amener les parties à appliquer strictement les Accords de Minsk et à adopter un règlement politique ».

### **II – Gabriella Battaini-Dragoni a été réélue Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe**

Gabriella BATTAINI-DRAGONI a été réélue par l'Assemblée parlementaire. C'est la première fois qu'une personne occupe le même poste une deuxième fois, ce qui renforce ses attributions.

### **III – « Les migrants peuvent devenir un atout pour nos économies », selon la Présidente de Malte**

A l'occasion du 50ème anniversaire de l'adhésion de Malte au Conseil de l'Europe, le 22 juin, la Présidente maltaise, Marie-Louise COLEIRO PRECA, a appelé à « une politique migratoire mondiale globale et efficace ». En même temps, « nous devons nous attaquer aux causes profondes des migrations, en étroite coopération avec les pays d'origine et de transit, en Méditerranée et en Afrique ».

Elle a appelé à la création d'une coalition internationale contre le trafic illicite d'êtres humains, mandatées par les Nations Unies, « pour intervenir et démanteler les réseaux de passeurs qui tirent profit des souffrances des personnes défavorisées ».

### **IV – Droits de l'homme et questions éthiques liées à la gestation pour autrui**

*Résolution déposée par M. Valeriu GHILETCHI (PPE) et d'autres membres de l'Assemblée*

La pratique de la gestation pour autrui, par laquelle une femme accepte de porter un enfant et de lui donner naissance pour quelqu'un d'autre, est un phénomène de plus en plus fréquent qui pose des problèmes complexes pour les droits fondamentaux des femmes et des enfants.

La gestation pour autrui porte atteinte à la dignité de la femme enceinte, dont le corps et la fonction de procréation sont utilisés comme une marchandise.

Bien qu'interdite dans la plupart des Etats européens, la gestation pour autrui à visée commerciale, où la femme reçoit un paiement en plus des dépenses liées au fait de porter un enfant, est cependant une pratique très répandue : des Européens se rendent à l'étranger pour obtenir un bébé, puis demandent la reconnaissance de la filiation dans leur pays d'origine. L'absence de réglementation pose aussi un problème concernant l'exploitation des femmes défavorisées et le tourisme de la fertilité, aboutissant à un marché de la « vente de bébés ».

La pratique de la gestation pour autrui porte aussi atteinte aux droits et à la dignité humaine de l'enfant, parce qu'elle a pour effet de faire du bébé un produit destiné à être acheté et vendu.

## **V – L'ACPE maintient ses sanctions à l'égard de la délégation russe mais laisse la porte ouverte au dialogue**

Tout en maintenant l'ensemble des sanctions à l'encontre de la délégation russe, l'APCE a décidé de ne pas procéder, à ce stade, à l'annulation des pouvoirs de la dite délégation « afin d'exprimer son engagement pour un dialogue ouvert et constructif » et trouver une solution.

Les parlementaires ont invité la délégation russe à rétablir le dialogue et ont une nouvelle fois appelé les autorités russes à retirer toutes ses troupes du territoire ukrainien, à mettre en œuvre les accords de Minsk, à annuler l'annexion illégale de la Crimée et à relâcher Nadia Savchenko ainsi que d'autres personnes incarcérées.

## **VI – La situation des libertés d'expression et de réunion en Russie**

*Question écrite de Mme Kerstin LUNDGREN – Suède (Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe)*

Récemment le président a promulgué une nouvelle loi destinée à restreindre davantage encore la liberté de la société civile liberté d'expression, de réunion, de mener des activités dans des domaines supposés induire des critiques vis-à-vis des autorités.

Cette loi se fonde sur celle adoptée en 2012, qualifie certaines organisations d'« agents étrangers » si elles sont en relation avec des personnes se trouvant hors de Russie, même dans le cadre du Conseil de l'Europe. Cette loi introduit le terme « indésirable » et permet de mettre un terme aux activités de toute « ONG internationale » ou « étrangère » et prévoit des amendes, des restrictions de circulation ou des peines de prison allant jusqu'à six ans. Cette loi s'ajoute à la loi sur « les agents étrangers » (Mères de soldats, Memorial, Golos, Amnesty International et d'autres). Toute personne peut payer très cher le seul fait d'être membre d'une organisation qui s'occupe de ce que les autorités peuvent considérer comme « indésirable ».

Il s'agit là d'une violation des droits fondamentaux inscrits dans la Convention européenne des droits de l'homme.

*Mme Lundgren* demande au Comité des Ministres : Quelles mesures le Comité des Ministres a-t-il déjà prises pour s'assurer que la nouvelle loi russe ne porte pas atteinte aux droits de la population russe conformément à la Convention européenne des droits de l'homme.

## **VII – Evaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement du Maroc**

*Rapport de M. Bogdan KLICH, Pologne, Groupe du Parti populaire républicain*

Conformément à la Résolution 1942 ( 2013), l'Assemblée passe en revue la mise en œuvre de partenariat pour la démocratie avec le Parlement du Maroc et fait le bilan des réformes politiques dans le pays et du respect des engagements.

Le rapport note que le rythme des réformes législatives et institutionnelles doit être accéléré, des efforts supplémentaires sont attendus de la part du Parlement marocain pour parvenir à l'abolition de la peine de mort, prévenir les violations des droits fondamentaux et assurer la parité entre les femmes et les hommes. Elle encourage les autorités marocaines à respecter la liberté de religion conformément au § 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le droit de changer de religion ou de conviction.

L'Assemblée décide de suivre la mise en application du nouveau plan d'action intitulé « Partenariat de voisinage avec le Maroc 2015-2017 » qui vise à consolider la coopération et à prolonger l'assistance portée pour la mise en œuvre du processus de réformes démocratique

### **VIII – Prévenir l'islamophobie tout en combattant la radicalisation des jeunes**

*Intervention du Professeur Tahir Abbas de l'Université Fatih d'Istanbul, Turquie, 23.06.2015*

Des flots de jeunes gens originaires des pays d'Europe occidentale sont devenus des combattants dans divers conflits, en Bosnie notamment. Nombre d'entre eux sont d'origine immigrée.

Des pays comme la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume Uni ont affaire à une nouvelle génération de jeunes dont les idées se radicalisent et qui rejoignent les combattants en Syrie.

Les musulmans sont présentés comme une menace potentielle, les mouvements populistes et d'extrême droite contribuant à répandre cette idée fautive. A leur tour, les jeunes musulmans se sentent de plus en plus isolés et surexposés. Ils ont souvent du mal à trouver un emploi, notamment en période de crise économique. Certains d'entre eux peuvent alors adhérer à des idéologies extrêmes et violentes, cherchant à redonner sens à leur vie. Même si leur nombre est infime, le phénomène est très médiatisé.

Comment empêcher les jeunes de se tourner vers l'extrémisme et la violence sans stigmatiser toute une communauté ?

- *Bernard De Vos, Médiateur, Fédération de Wallonie-Bruxelles* : Eviter de présenter l'Islam comme un facteur de terrorisme, garantir l'accès des jeunes d'origine immigrée à l'éducation et à l'emploi
- *Francesco Ragazzi, Université de Leyde* : Une réaction excessive peut conduire à une escalade de la violence ; il convient de privilégier des mesures douces contre la radicalisation, dont l'établissement de partenariats entre la police et les communautés ou le recours à un « contre-discours » dans les médias sociaux.

### **Commission sur l'égalité et la non-discrimination**

#### **I – Egalité et coresponsabilité parentale : le rôle des pères**

*Rapport de Mme Françoise HETTO-GAASCH, Luxembourg, Groupe du Parti populaire européen.*

L'égalité au sein du couple a été au cœur de l'émancipation des femmes du modèle patriarcal qui les cantonnait au foyer. Toutefois, la place des pères vis-à-vis de leurs enfants ne fait pas toujours l'objet d'une attention suffisante, notamment en raison de la persistance de stéréotypes sur les rôles de la femme et de l'homme dans les relations avec les enfants.

Il conviendrait à l'esprit que le rôle du père ne devrait pas être uniquement celui de pourvoyeur de ressources et que les relations personnelles des enfants avec leur père devraient également être préservées. L'objectif de ce rapport est de proposer des mesures équilibrées pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'exercice de la coresponsabilité parentale, tout en veillant à ce que l'intérêt de l'enfant soit respecté.

#### **II – Garantir des droits et la protection contre les violences faites aux femmes dans les forces armées**

*Rapport de Mme Maryvonne BLONDIN, France, Groupe socialiste*  
Les femmes qui s'engagent dans les forces armées se voient confrontées à un environnement conçu par et pour des hommes, pas toujours adapté à cette réalité. Les femmes militaires font face à de nombreuses discriminations, que ce soit, par exemple, dans l'accès aux postes les plus élevés ou la possibilité d'exercer des métiers de combat. Les harcèlements et agressions sexuelles sont un fléau répandu. On constate qu'elles ont fréquemment peu confiance dans les procédures internes pour dénoncer ces violences, elles préfèrent se taire, voire quitter l'armée.

#### **III – Evaluation de l'impact des mesures destinées à améliorer la représentation politique des femmes**

*Rapport de Mme Elena CENTEREMO, Italie, Groupe du parti populaire européen*  
Sur une population totale de 826 millions d'Européens dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, les femmes représentent plus de la moitié. Il n'y a aucune raison crédible pour que la politique soit traitée différemment des autres domaines de la vie en ce qui concerne l'objectif de

l'égalité entre les sexes. Pour que la situation évolue, il faut parfois prendre des mesures coercitives.

L'Assemblée parlementaire a régulièrement pris position en faveur des mesures destinées à remédier à la sous-représentation des femmes dans les institutions démocratiques. Au niveau national, seuls cinq parlements nationaux (Andorre, Suède, Finlande, Islande et Espagne) comprennent actuellement une proportion de plus de 40% de femmes dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. Il conviendrait d'examiner si les mesures déjà prises ont une incidence positive à court terme et des effets durables.

Les systèmes électoraux fondés sur la représentation proportionnelle semblent contribuer plus efficacement à l'élection des candidates que les systèmes de scrutin majoritaire entièrement basés sur des circonscriptions uninominales. En outre quel que soit le système électoral en place, les partis politiques jouent un rôle crucial dans la question de savoir qui peut éventuellement être élu au parlement, et en l'occurrence combien de femmes.

Les systèmes de quotas n'ont pas été créés de manière égale. Ainsi, même dans les systèmes de quotas juridiquement contraignants, le pourcentage minimum de candidats de chaque sexe peut varier. La question est de savoir s'ils sont appliqués et avec quelle efficacité. Par exemple, malgré l'imposition de sanctions financières aux partis politiques qui n'ont pas respecté les quotas juridiquement contraignants pour les élections parlementaires en France, tous les partis ne se sont conformés à l'obligation de présenter 50% de candidats de chaque sexe. Sauf si les systèmes de quotas prévoient une disposition indiquant qu'un nombre défini de candidates doivent être suffisamment bien placées sur les listes pour être en mesure de remporter des sièges, il est clair qu'une augmentation de la proportion de femmes qui se portent candidates ne se traduit pas nécessairement par une plus forte proportion de femmes élues au parlement.

Il faut se concentrer principalement sur les mesures qui visent d'une part à encourager un plus grand nombre de femmes à se déclarer elles-mêmes candidates potentielles, qu'elles possèdent déjà ou puissent acquérir rapidement les compétences requises, d'autre part à conduire les partis politiques à choisir un plus grand nombre de femmes candidates et à les placer sur les listes de telle sorte qu'elles puissent raisonnablement espérer être élues.

**Brigitte LE GOUIS**

*représentante UEF/EUW au Conseil de l'Europe*

## **CONFERENCE DES OING**

Session plénière 25 juin 2015

Ouverture session1 ; Plan d'action juin 2015-janvier 2018 ; Échanges de vues avec Gabriella Battaini-Dragoni ; Représentants d'Etats membres ; Experte Egalite ; Impact du genre sur la radicalisation et l'extrémisme.

### **I - Ouverture de la session - la Présidente Anna RURKA**

Comment travailler mieux au sein de la Conférence des OING mais surtout avec les organes du Conseil de l'Europe (Coe) et plus particulièrement avec le Comité des Ministres? Dans ce contexte, il nous est indispensable d'accroître l'impact des actions de la Conférence au sein du Conseil de l'Europe et dans les pays membres tout en maintenant la spécificité de son indépendance.

### **II - Adoption du Plan d'action juin 2015-janvier 2018 :**

- Fixer des méthodes de travail :
- organiser des échanges de vue stratégiques entre la Conférence et les représentants des autres organes du Coe et les institutions inter-gouvernementales ;
- des manifestations en lien avec les OING membres de la Conférence, les OING représentées à l'Union européenne et à l'ONU ;

- engager les commissions thématiques à adopter des résolutions et des recommandations adressées aux OING, aux Organes du Coe et aux pays membres pour soutenir la société civile et ses actions dans les pays membres.
- Créer une communication au sein de la Conférence (320 OING) et au sein des commissions.
- Une page Facebook et un compte Twitter sont alimentés régulièrement. La Conférence est dotée d'un nouveau site web au portail du Conseil de l'Europe : à l'issue de chaque session de courtes notes d'information seront communiquées sur le site web et sur les réseaux sociaux.
- Les OING membres de la Conférence sont invitées à transmettre aux instances décisionnelles de la Conférence (Commission permanente, Bureau) ainsi qu'au Secrétariat, les informations relatives aux domaines prioritaires et aux objectifs stratégiques.
- Priorités et orientations stratégiques :
  - Engagement pour l'indivisibilité des droits de l'Homme
  - Lutte contre la radicalisation et l'extrémisme conduisant au terrorisme
  - Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes
  - Lutte contre la discrimination et la violence contre des groupes et personnes vulnérables
  - Citoyenneté active dans une société inclusive
  - Migrations ; enjeux et conséquences.

Enfin Anna RURKA demande une forte mobilisation dans les réunions plénières sur les sujets capitaux comme la situation des ONG dans les pays membres, en particulier dans la Fédération de Russie.

### **III - Echange de vues avec Mme Gabriela Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale Adjointe**

« Nous allons de l'indifférence au rejet !!! » Dixit le Pape François.

La Turquie a su ouvrir ses frontières à plus de 2 millions de personnes...c'est le partage !

Les sociétés sont de plus en plus numérisées et le défi majeur est lutter contre les violences présentes sur le Net.

Post-croissance + société numérisée + dignité = 3 défis !!!

La Convention Européenne des Droits de l'Homme est attaquée sur 3 fronts :

- a) Non-exécution des sentences de la Cour (CEDH) ! Moins les États exécutent, moins la légitimité de la Convention est reconnue.
- b) Discours et déclarations contredisant la Cour (CEDH) sont préoccupants.
- c) Espoir de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention Européenne des Droits de l'Homme mais des motifs d'inquiétude subsistent.

3 questions se posent :

1) quelle action entreprendre plutôt qu'un constat quand les droits de l'homme sont bafoués dans des pays ?

Proposition du Comité des Ministres :

- Créer des mécanismes d'information (défenseurs des droits de l'Homme) afin d'assurer la prévention contre les organisations de la société civile
- Créer une plate-forme de la défense des défenseurs des droits de l'Homme en s'inspirant de la façon dont la société civile travaille avec la Commission des Droits de l'Homme à Genève : briefings pour les diplomates, événements, rapports, audition avec témoins...

2) Mettre en place un processus de relance de la Charte Sociale Européenne

Comment donner un rôle central à la Charte sociale dans nos dispositifs ? Car la préoccupation liée aux politiques d'austérité est grande !

Le Processus de Turin (2014) comprend plusieurs niveaux de réflexion :

- Mettre en avant la Charte Sociale Européenne

- Assurer une synergie avec le droit de l'Union européenne et ainsi éviter les problèmes de mise en œuvre des Droits économiques et sociaux à côté des Droits culturels et politiques garantis par la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Eviter que le citoyen ne soit confronté aux deux systèmes , avec les incidences sur le quantitatif et le qualitatif.

- Seuls 15 Etats membres sur 47 ont ratifiés la Charte Sociale Européenne : comment convaincre les autres ?

L'Assemblée parlementaire soutient le Processus, au cœur de son rôle pour aider la CEDH dans l'exécution de ses jugements.

3) Le budget du Coe est en excédent grâce au versement de la Turquie : Mme Battaini-Dragoni conseille aux ONG qui cherchent un financement, de venir avec des propositions concrètes.

#### **IV - Echange de vues avec les Représentants permanents des Etats membres auprès du Conseil de l'Europe sur le renforcement du rôle des ONG au Conseil de l'Europe**

La Conférence au un échange de vues avec les Représentants permanents des Etats membres auprès du Conseil de l'Europe. La Présidente Anna RURKA souligne un moment historique avec l'évolution souhaitée du travail de la Conférence des OING avec eux.

L'Ambassadeur Astrid HELLE, Représentante Permanente de la Norvège et Présidente du Groupe de rapporteurs sur la Démocratie (GR-DEM) et Robert Drzagza, Chargé d'Affaires, a.i., Représentant Permanent Adjoint de la Pologne, en réponse au Questionnaire adressé aux ONG sur « Comment intensifier le dialogue et améliorer l'interaction actuel et le Conseil de l'Europe ».

*Mme Astrid HELLE* déclare qu'une interaction doit être renforcée en différentes étapes :

- Etablir une politique à adopter avec les ONG, car leurs actions sont concrètes et elles savent comment les politiques s'appliquent.
- Un état des lieux sur l'amélioration de l'interaction avec les ONG et vice versa
- Organisations de rencontres et invitation des ONG à ces rencontres
- Organiser la remontée d'information
- Que les ONG soumettent leurs recommandations en respectant les procédures.

Le Secrétaire Général des Nations Unies, BAN KI MOON , lors de son intervention à l'Assemblée parlementaire, a insisté sur sa volonté de travailler avec les ONG, le recul de la démocratie laisse un espace dont peut disposer la société civile. Mme HELL conclut sur un appel aux contributions volontaires et sur l'avis des ONG quant au fonctionnement et à l'attribution des ressources. « Nous avons besoin de votre retour sur notre fonctionnement mutuel ! »

*M. Robert DRZAGA*, l'interaction avec les ONG pose problème, alors qu'elles sont très présentes à l'ONU. Il dresse un bilan de la participation des ONG au Conseil de l'Europe :

- Une partie des relations est floue et non pertinente
- Les ONG et le Conseil de l'Europe manquent d'implication avec le Comité des Ministres, les deux piliers devraient s'écouter mutuellement
- Le Conseil de l'Europe n'a pas de connexion au sein des ONG, le 4<sup>ème</sup> pilier de l'organisation, représentant la société civile.

Critiques sur le cloisonnement du Conseil de l'Europe et l'isolement de la Conférence des ONG alors que la plupart des Etats membres lui sont favorables.

*Remarque d'un parlementaire allemand* : réfléchir sur la notion de réseau des réseaux de Strasbourg ? Passer les informations vers les réseaux et faire remonter de la base vers les parlementaires qui travailleront mieux.

#### **V – Initiatives de l'Experte Egalité entre les femmes et les hommes – Anne NEGRE**

Anne NEGRE a rappelé ses objectifs :

- Renforcer les actions visant à l'égalité avec le Conseil de l'Europe
- Bénéficier de formations à l'Egalité et en créer ; elle mentionne l'association « Réussir l'Egalité » avec laquelle elle a travaillé et qui propose un cours sur internet
- Intégrer dans l'agenda une demi-journée de formation pour l'égalité pour tous et l'égalité dans les chartes.

Promouvoir en communication internet et externe :

- Valider le titre « entre les femmes et les hommes » et non « les hommes et les femmes »
- Augmenter la place des femmes dans les prises de décision et conseils d'administrations.
- Obtenir l'appellation et la traduction du lobbying de leur féminisation
- Assurer la subvention nette et précise des ONG avec les critères d'égalité
- Obtenir l'égalité salariale
- Appliquer la Convention d'Istanbul sur le respect de la parité (aujourd'hui 22% de femmes) dans l'Assemblée parlementaire et les Délégations
- Lutter contre le sexisme dans les media
- Respecter la CEDAW

Elle propose en outre : non pas Egalité entre les femmes et les hommes mais CONTRE.

#### **VI – Pas de côté : impact du genre en tant qu'instrument de mesure de la radicalisation et de l'extrémisme – un point de vue d'étudiantes** : *Sophia BENAZZOUZ et Magali GOMIS*, étudiantes en licence de droit franco-espagnol, Université de Paris Ouest Nanterre La Défense.

Elles assurent que leur point de vue est objectif et non à tout prix féministe.

Analyse des domaines critiques de Beijing 20, des constats :

- Avancée de la parité, mais 800 femmes meurent chaque jour dans le monde, 50% occupent un emploi salarié et leur salaire reste de 10 à 30% moins élevé que celui des hommes.
- 143 pays sur 195 garantissent l'égalité entre les femmes et les hommes. Néanmoins, la discrimination contre les femmes persiste dans différents domaines. Pourtant les Traités de Lisbonne et d'Amsterdam obligent les Etats à prendre en compte l'Egalité.
- En France, en 2009, un décret d'application de la Loi du 31 janvier 2007 sur l'égalité demande aux ONGs d'utiliser cet outil et le faire jouer auprès des états.
- Elles constatent un discours de haine contre le genre.
- Elles ont évalué les discriminations en lisant les messages violents contre les femmes sur les réseaux sociaux ; en Espagne, ces messages sont sanctionnés par la justice.

**Brigitte LE GOUIS**  
*représentante UEF/EUW au Conseil de l'Europe*  
**Joëlle Haeusser**, suppléante

## CONFERENCE DES OING

Session juin 22 – 25 juin 2015

*Commission Éducation et culture ; Commission Droits de l'Homme ; Commission Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux*

### **Commission Education et culture**

Présidente : Sabine Rohmann (Institut Robert Schuman pour l'Europe - IRSE)

#### **I - Informations générales :**

- *Vive réaction* à la suite des destructions de monuments et d'œuvres d'art par Daesh. Rappel : 2018 sera « l'Année européenne du patrimoine »

- *Le Comité des Ministres* dont 130 experts, a adopté une déclaration sur le bilan du Sommet mondial sur la Société de l'Information (SMIS). La gouvernance de l'internet et, plus largement de la société de l'information, s'emploie à assurer que l'internet reste ouvert et accessible, garantissant l'exercice des droits fondamentaux : droit à la liberté d'expression, droit à la liberté de réunion et d'association, droit au respect de la vie privée et familiale.

- *Le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux*, engagé depuis longtemps à promouvoir la participation active des jeunes à la vie civique comme un moyen d'assurer la cohésion sociale, a examiné plusieurs rapports sur la prévention de la radicalisation, la participation des jeunes et la lutte contre la pauvreté.

Le Congrès a développé des projets de coopération avec les maires de Lampedusa et de Calais pour les migrants. Et notre commission, comment peut-elle travailler avec les collectivités locales ?

- *Programme du Conseil de l'Europe pour les Roms* : recherche d'ONGs et d'experts pour les 4 domaines en s'appuyant sur des exemples de bonnes pratiques :

- Lutter contre les stéréotypes négatifs : reconnaître et régler l'« anti-tziganisme » de nos sociétés ;

- Agir pour améliorer la condition des femmes et des enfants ;

- Améliorer l'éducation : formation des enseignants

- *Projet d'une « Europe inclusive »* : Dans un monde globalisé, la cohabitation de convictions, cultures, mouvements de pensée et « vérités » religieuses peut être conflictuelle. Comment passer du « pluri-convictionnel » à « l'inter-convictionnel » pour assurer la cohésion sociale ? Une formation s'adresse aux ONG, aux responsables éducatifs et aux autorités locales, dans 6 séminaires, en 3 ans dans 5 pays différents : à Strasbourg du 8 au 11 octobre 2015 :

- Construire des attitudes et des aptitudes au dialogue et aux pratiques inter convictionnelles
  - par la communication empathique
  - l'expérimentation de démarches inter-convictionnelles
- Vivre des expériences inter-convictionnelles dans le cadre de la formation et en partager l'analyse
- Analyser et gérer des situations de conflits complexes
- Apprendre à créer des espaces de rencontres entre personnes de toutes convictions.

**II – Intervention de Jean-Philippe RESTOUEIX** Conseil de l'Europe : Directeur à la Citoyenneté Démocratique et la Participation. Son champ d'activité : - gouvernance démocratique

- dignité humaine et égalité



L'éducation de la jeunesse et la culture sont parties intégrantes des objectifs du Conseil de l'Europe : la Convention Culturelle de l'Europe, ouverte aux Etats non membres, a pour objectif de développer la compréhension mutuelle entre les peuples

- *Education* : que peut transmettre le système éducatif ? La citoyenneté démocratique, l'apprentissage des langues, l'histoire, les compétences démocratiques interculturelles
- *Jeunesse* : une cogestion des programmes de jeunesse approuvés par le Fonds Européen de la Jeunesse (FEJ) en partenariat avec l'UE : 2 Centres Européens de la Jeunesse: Strasbourg et Budapest. Mais comment intégrer les jeunes migrants ?
- *Défis* : comment garantir une vision cohérente des ces domaines d'activités, des synergies nécessaires pour conserver l'acquis ?

En 2015 : 3 priorités : éduquer – former – enseigner dans une perspective d'éthique de citoyenneté européenne. On est toujours en situation d'apprenant à travers des modes variés : formels et informels.

- *Conséquences* : décloisonner et ouvrir les systèmes scolaires régaliens, héritiers du 19<sup>ème</sup> siècle. Accepter des échanges pédagogiques.
- *Bon usage du numérique* c'est un instrument : comment le numérique est formateur ?
- *Travail sur le discours de haine* « No hate speech »
- *Vivre ensemble dans l'égalité dignité* la paix n'est jamais acquise
- *Responsabilité commune* les limites intergouvernementales : les ONG permettent d'atteindre les objectifs. Parler des choses qui fâchent.

#### Les priorités 2016-2017

Lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme et construire des sociétés « inclusives ».

Education par la citoyenneté démocratique

Construire des sociétés « inclusives » par la discussion, l'écoute, la recherche, le savoir, les expériences à partager, la liberté de chacun de transmettre le savoir acquis tout en respectant le questionnement et la responsabilité légale.

L'enseignement du fait religieux = l'approche neutre du fait culturel et non culturel. Responsabilité des médias avec le défi de la réception de l'information. La société de la connaissance n'est pas la société de l'information : qui possède l'information, qu'en fait-il et qui décide ? Le langage aujourd'hui : l'image, le son combiné avec un texte.

### **III- Présentation de 3 sous- groupes de travail**

Ce sont des outils d'investigation pour recueillir les données dans 47 pays – les minorités interculturelles.

a) *recherche* » d'expériences réussies pour vivre ensemble

b) *objectifs* : élaborer des propositions innovantes à partir de :

- analyser l'éducation formelle et non-formelle dans les cités, les établissements éducatifs
- analyser les difficultés pour une société inclusive, les minorités culturelles.

\_ *Dialogue interculturel* – Vivre ensemble en Europe, Roseline Moreau (GERFEC=Groupement européen pour la recherche et la formation des enseignants chrétiens, croyants et de toutes convictions)

- *L'éducation aux média numériques* – un défi pour l'éducation formelle et non-formelle, Didier Schretter (AEEMA = Association Européenne pour l'Education aux Media audiovisuels)
- *L'enseignement de l'histoire* – une éducation à la citoyenneté démocratique, Jérôme Grosnom (MIIC : Mouvement International des Intellectuels Catholiques )
- *L'évolution de l'enseignant en interaction avec son environnement* : une responsabilité partagée, Brigitte Besson (EUNET : European Network for Education and Training)

#### **IV -Intervention de Lilia Ben Sedrine Thabet** juriste et spécialiste en droit de l'islam (G3I = Groupe Interculturel, International, Interconvictionnel)

Elle est tunisienne, française, méditerranéenne, orientale, occidentale, musulmane.

Nécessité d'apprendre à vivre avec ses multiples appartenances et ne pas ériger une seule appartenance exclusive et excluante. Dans un monde en plein changement politique, économique, en mutation, on est obligé de vivre ensemble avec nos convictions et nos différentes religions.

*Défis* : les peurs des uns des autres sont dangereuses ; elles provoquent un renfermement sur soi, le risque du rejet de l'étrange, et de ne pas voir la richesse de la diversité.

#### **V – Conclusion** Didier Schretter, Vice-président de la Commission

Besoin d'une meilleure communication :

Objectifs :

- favoriser une communication interne efficace
- renforcer la cohérence et l'échange d'idées
- permettre la visibilité la plus large possible

Réseaux sociaux :

- la messagerie par mail reste un outil majeur de communication entre les OING
- Facebook sera utilisé pour communiquer avec le public le plus large ;
- Twitter pour la communication politique ;
- LinkedIn pour les échanges de groupes de travail ;
- Les documents de la Commission seront accessibles sur Google drive ;
- Les vidéos seront disponibles à partir de You Tube.

#### **Commission Droits de l'Homme**

Président Michel Aguilar (UBE : Union Bouddhiste Européenne)

#### **I – Informations**

- *présentation du Plan d'action de la Commission* en précisant que les travaux seront axés sur les discriminations.

- *compte-rendu de la réunion avec les différents responsables des groupes de travail* : mieux connaître les contenus des GT et établir une interrelation entre les uns et les autres : il rappelle l'importance de la mise à jour régulière de la base de données sur le site (expertise et champs de compétences de l'ONG)

- *envoi de questionnaires* peu de réponses. CECIF a répondu. Le but du questionnaire : donner des informations consistantes sur les méthodes de travail. **Importance d'indiquer sur les sites des ONG** qu'elles sont inscrites à la Commission des Droits de l'Homme. Dans les mois à venir arrivera le prochain questionnaire sur la pertinence du travail des ONG ayant un statut participatif, et **de conserver le statut**

- *participation au Comité de bioéthique du Conseil de l'Europe* sur le projet de protocole additionnel à la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine, relatif à la protection des droits de l'Homme et de la dignité des personnes atteintes de troubles mentaux à l'égard du placement et du traitement involontaires. Document de travail DH-BIO/INF (2015) 7

- *participation ( avril 2015) à la Journée des Migrants à l'UNESCO (Paris) avec Brigitte LE GOUIS (ICICW/CECIF)*

- *No Hate Web. No Hate Speech – Lutter contre les discours de haine*

28\_30 mai 2015 (Strasbourg), le Symposium européen, organisé par la Conférence des OING et la Ligue internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA) s'adressait aux élèves des collèges et des lycées, aux experts de haut niveau, aux universitaires et membres de la communauté éducative, aux spécialistes d'Internet, aux associations, aux OING.

En mai, l'«Observatoire du discours de haine» a essentiellement travaillé sur l'homophobie et la transphobie, et invité les internautes à signaler les discours de haine en ligne contre des personnes ayant une identité de genre et une orientation sexuelle différentes.

**II – Repérage des « éléments discrets » de discrimination** Anne Nègre, Experte égalité entre les femmes et les hommes.

La démocratie est basée sur l'égalité qui impose une règle pour tous. L'article 119 du Traité de Rome précise l'égalité de salaire. Or, par exemple, en Europe persiste une différence de 16% entre le salaire des hommes et celui des femmes, des situations injustes. La démocratie répare l'égalité.

Le salarié lésé doit être indemnisé mais toute inégalité n'est pas une discriminatoire sauf si elle est illégitime. Article I de la Déclaration des Droits de l'Homme.

- La discrimination positive est voulue par le législateur pour corriger une situation défavorable, en faveur des étudiants noirs par exemple pour qu'ils puissent aller dans les Universités etc.

- La discrimination illicite, c'est celle que la loi prohibe et sanctionne. La mise en œuvre de cette discrimination peut arriver à évoluer jusqu'à devenir un principe incontournable du droit. D'abord, par l'action de la société civile : les organisations de femmes ont lutté sur ces questions et généralement, les premières décisions importantes sont à leur initiative, puis par les traités internationaux la Convention CEDAW, sur l'élimination des discriminations à l'encontre des femmes

L'Union européenne a créé un cadre avec des critères pour la vie professionnelle, le recrutement ou le stage. Les situations injustes entraînent des corrections et des sanctions mais toujours avec des preuves.

**III – Travaux du Comité Directeur pour les Droits de l'Homme (CEDH)**

Jean-Bernard Marie (Pax Christi), Représentant de la Conférence au Comité Directeur des Droits de l'Homme (CDDH).

- « *Réforme à plus long terme de la CEDH* : suite à la Déclaration de Brighton (2012), la rédaction suit son cours. De ce rapport dépend le sort futur de la Convention Européenne des Droits de l'Homme. La Conférence de Bruxelles – 26 et 27 mars 2015, a mis en cause la Convention Européenne des Droits de l'Homme ; cette « Déclaration de Bruxelles » (sur le site du Conseil de l'Europe) est très importante.
- *Entreprises et droits de l'homme* : avancement de la rédaction des principes directeurs en complément de ceux de la « Déclaration du Comité des Ministres sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme »

Le Groupe de travail « Migrations, Co-développement et Droits de l'Homme, travaille sur le projet de la **Recommandation du Comité des Ministres** qui devra être approuvé au premier semestre 2016. Cette recommandation n'est pas contraignante mais les OING peuvent demander à leurs pays de la faire respecter et la Charte sociale européenne permet des recours. Le Groupe prépare aussi un side-event, probablement en juin 2016, avec le thème « la problématique « migrations, co-développement et droits de l'Homme »

- *Droits de l'homme et sociétés multiculturelles* Projet de compilation de normes existantes au Conseil de l'Europe relatives à la liberté de pensée, de conscience et de religion

- « *Impact de la crise et des mesures d'austérité économique sur les droits de l'Homme en Europe* ». Préparation d'un instrument non contraignant, d'une compilation de bonnes pratiques nationales des droits économiques et sociaux pour faire avancer les politiques européennes. . L'adoption de l'étude est prévue en décembre 2015. Il existe des oppositions politiques très fermes de la part de délégations de gouvernements de certains Etats membres. Si elle était validée, cette étude de faisabilité déboucherait sur un certain nombre

de travaux dans le cadre d'un groupe de travail qui constituerait un observateur sur les effets de la crise concernant les Droits de l'Homme.

La Conférence des OING s'est prononcée en faveur de cette étude et demande qu'elle soit approuvée au plus vite.

#### **IV- Recommandation « Violation des droits économiques, sociaux et culturels par des mesures d'austérité : une menace grave pour la démocratie »**

Présentée par la Fondation Marangopoulos (Theodora Christofori) et adoptée à l'unanimité et présentée à la plénière.

Parmi les droits gravement touchés :

- *Droit au travail* : le secteur le plus touché selon Eurostat.
- *Droit à la santé* : Médecins du Monde soulignent que parmi les obstacles à l'accès aux soins, figurent en premier lieu, les problèmes financiers (25%).
- *Droit à l'éducation* : impact négatif sur la qualité et l'accessibilité à l'éducation
- *Droit au logement, à la nourriture et à l'eau* : outre les importantes restrictions budgétaires et les impôts élevés, des programmes de privatisation constituent une menace incessante pour l'accès à l'eau, à l'électricité.
- *La montée de l'extrémisme politique menace la démocratie européenne* : la paupérisation et le risque d'exclusion sociale contribuent à la montée d'actes xénophobes, antisémites, racistes et autres actes de violence fondés sur la haine de l'Autre.

Par conséquent, l'APCE est invitée à faire suite à sa Résolution 1884 (2012) « Mesures d'austérité – un danger pour la démocratie et les droits sociaux » et à adopter une nouvelle résolution afin que les Etats membres :

- Accordent une attention particulière aux personnes les plus vulnérables : (enfants, personnes handicapées, femmes, personnes âgées, personnes sans emploi, personnes sans abri, immigrés)
- Révisent leurs politiques d'austérité avec un meilleur partage
- Adoptent une approche axée sur la Convention européenne des droits de l'homme et de la Charte sociale européenne (révisée) et du droit de l'Union européenne (pour les Etats qui en sont membres).

**V – Adoption de la Recommandation Handicap** Marie José Schmitt (Action Européenne des personnes Handicapées (AEH)). Le groupe de travail prépare une recommandation à adresser au Comité des Ministres. Une Conférence se tiendra à St Petersburg , fin 2015, sur la stratégie à mettre en œuvre pour assurer le suivi du Plan d'Action pour les personnes handicapées.

**VI - Rapport du symposium « No hate Web, no hate speech »** Gilles Bloch de la Ligue contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA)

Ce symposium organisé par la LICRA avec la Commission des Droits de l'Homme, les 28-29 mai 2015, a réuni des lycéens et des collégiens sur le thème « No hate Web, no hate speech ».

#### **VII – Etat d'avancement des groupes de travail**

1) Extrême pauvreté et droits de l'homme : Maritchu RAI (AIC) et Jean-Gabriel PRIEUR (ATD-Quart-Monde)

- Préparation de la Journée Mondiale pour l'éradication de la pauvreté le 17 Octobre, cette année le 16 octobre, sur le thème « Les enfants en situation de pauvreté et d'exclusion »
- Le suivi des principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'Homme et leur mise en œuvre par les Etats et ONG.
- Les objectifs du développement durable par rapport aux populations les plus pauvres

- Le suivi du Processus de Turin : élaboration d'un extrait de textes, un outil de travail à diffuser : - Accès effectif au droit et à la justice des personnes en grande pauvreté...
  - Amélioration de l'accès aux droits sociaux...
- Amélioration de la situation des travailleurs à faible revenu et l'autonomisation des personnes confrontées à la grande pauvreté
  - Lutte contre l'exclusion sociale : vers de ressources minimales garanties
    - Investir dans la cohésion familiale

2) Droits de l'Homme, co-développement et migrations Hugo CASTELLI (Réseau Européens Eglises et Libertés) et Marie-Christine DAVY (AIC)

- Elaboration d'une résolution visant à ce que les Etats contraignent les multinationales, là où elles sont implantées, à respecter les intérêts des pays et des populations.
- Préparation d'un side-event en juin 2016 sur ce thème

3) Violence à l'égard des personnes âgées Jean-Michel CAUDRON (Fédération Internationale des Associations de Personnes Âgées : FIAPA)

A la demande de la Ministre française chargée des personnes âgées et de l'autonomie, présentation d'un projet de Convention Internationale sur les Droits des Personnes âgées devant l'ONU. 54 Etats soutiennent la demande mais aucun n'y a adhéré.

4) Journée des Oubliés des Vacances Léon DUJARDIN (Réseau d'Action Sociale : ESAN)  
Manifestation à Paris (Champ de Mars), 19 août 2015, avec 70.000 enfants et leurs familles d'Afrique, d'Asie (enfants du Népal), Amérique et Europe pour monter que le vivre ensemble peut se faire dans un climat de solidarité.

5) « Méditerranée, une route dans la mer » Daniel Guéry (MIAMSI= Mouvement International d'Apostolat des Milieux Sociaux) – Colloque parrainé par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à Pozzallo, côté sud de la Sicile où arrivent des migrants, avec le thème : « Migration des peuples, des cultures et des religions »

6) Session de formation 22 septembre à Bruxelles, sur la procédure des réclamations collectives, organisée par le Secrétariat de la Charte sociale et la Conférence des OING.

**VIII – Intervention de M. Régis Brillat** Chef du Service de la Charte sociale européenne, Secrétaire exécutif du Comité européen des Droits sociaux – Chef de la Division des réclamations collectives et du processus de Turin.

« Comment les OING peuvent-elles continuer à renforcer le processus de Turin »

M. Brillat précise 4 idées majeures sur **la Charte sociale européenne** :

1) Lors de la création du Conseil de l'Europe, l'ambition a été que tous les droits fondamentaux figurent dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme et que la Cour Européenne des Droits de l'Homme soit compétente pour l'ensemble des droits. Cependant les droits sociaux ont toujours été traités d'une manière inférieure aux droits civils et politiques malgré les déclarations d'indivisibilité, d'interdépendance entre les différentes catégories de droits.

2) La Charte sociale proclame des droits essentiels dans la vie quotidienne (logement, santé, protection sociale), avec un mécanisme de contrôle sur la base d'un système de rapports auxquelles les ONG contribuent en pratique. Le Conseil de l'Europe crée la procédure de réclamation collective qui permet à des groupes de citoyens, par l'intermédiaire de leur ONG, de s'exprimer sur le fait du non respect de la charte dans un pays ou la demande de remplacer « Droits de l'Homme » par « Droits humains » : la France l'a accepté.

3) Le Processus de Turin pour la mise en œuvre des droits économiques et sociaux au cœur des valeurs du Conseil de l'Europe et contribuer à la réforme de la Charte sociale.

Le groupe de travail a élaboré un extrait de textes sur la pauvreté en Europe adoptés par le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ou la Conférence des OING.

Ce recueil est un outil de travail à diffuser auprès de nos organisations, des associations, des administrations et des personnes concernées par la pauvreté :

- Accès effectif au droit et à la justice des personnes en grande pauvreté...
- Amélioration de l'accès aux droits sociaux...
- Amélioration de la situation des travailleurs à faible revenu et l'autonomisation des personnes confrontées à la grande pauvreté
- Lutte contre l'exclusion sociale : vers de ressources minimales garanties
- Investir dans la cohésion familiale

Ce sont les gouvernements qui doivent donner suite à ces textes.

## **Commission Démocratie , cohésion sociale et enjeux mondiaux**

Présidente Anne-Marie CHAVANON (FIHUAT)

### **I – Interfaith Tour 2 ème édition**

Initiée en 2009 par Samuel Grzybowski l'association « Coexister » qui a pour devise : « diversité dans la foi, unité dans l'action » promeut le dialogue inter-religieux par de multiples initiatives en France en Europe et dans le monde.

Avant de partir pour un tour du monde qui les mènera dans 48 pays les 4 jeunes, engagés dans le deuxième Interfaith Tour : un Chrétien, un musulman, un athée et un agnostique, sont venus présenter leur projet devant la Conférence des OING .

Aller à la rencontre des autres, découvrir ou initier des dialogues inter-religieux, tel est l'objectif poursuivi par ces jeunes qui veulent prouver que l'écoute de l'autre, même différent, est source de coexistence active des peuples dans tous les pays.

### **II – Changement climatique et migrations**

La Commission travaille sur le climat à l'aune des droits de l'Homme depuis 3 ans déjà , et a largement contribué à la préparation de la 21<sup>ème</sup> Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Paris du 30 Novembre au 11 Décembre 2015 .

Cette dimension, propre au Conseil de l'Europe, qui place le climat au niveau des droits humains, est aujourd'hui partagée par de nombreux chefs d'état, par le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki Moon , et par le Pape François dans son encyclique « Laudato si »

Les changements climatiques ont toujours existé mais ils sont aujourd'hui plus rapides et plus pernicious : le réchauffement climatique que subissent les îles du pacifique sud vont entraîner des migrations de milliers d'habitants qui vont se retrouver sans patrie !

Ces migrations contraintes (plus de terres, plus d'eau, famines ...) vont entraîner vers l'Europe plus d'un million de réfugiés .En 2015 plus de 100 000 migrants ont traversé la méditerranée en provenance principalement de Syrie et d'Erythrée .En serons-nous réduits à nous protéger par des barrières comme en Hongrie , Grèce ou Bulgarie ? Certainement pas, il nous faut faire évoluer nos opinions publiques parfois effrayées par les problèmes migratoires, vers du vivre ensemble et des sociétés interculturelles. Il nous faut créer des sociétés inclusives et solidaires.

Les enjeux sanitaires liés à ces grandes migrations ont également été évoqués car insuffisamment pris en compte. En collaboration avec l'Assemblée parlementaire et la Pharmacopée du Conseil de l'Europe de nouvelles règles, de nouvelles normes et une planification appropriée devront être mises en place.

La FIDH (Fédération Internationale pour l'Habitation, l'Urbanisme, l'Aménagement du Territoire) mène actuellement une campagne pour la ratification universelle de la Convention sur la protection des travailleurs migrants et de leurs familles, ratifiée jusqu'ici par 45 États.

### **III – Semaine Européenne de la Démocratie Locale**

« Vivre ensemble dans des sociétés multiculturelles : « (se) respecter, dialoguer, interagir » sera le thème de l'édition 2015 de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale, tel qu'adopté par le Bureau du Congrès lors de sa réunion à Strasbourg le 23 mars 2015 – à la veille de la 28ème Session du Congrès. «Ce sujet fait écho à l'actualité récente, en particulier aux attaques terroristes de janvier 2015 à Paris ainsi que dans plusieurs autres villes d'Europe et de pays voisins, et à la menace que ces attaques représentent pour les valeurs européennes communes», a déclaré Gaye Doganoglu (PPE/CCE, Turquie), Vice-présidente du Congrès et coordinatrice politique de la SEDL.

### **IV – Forum Mondial de la Démocratie – Conseil de l'Europe - Novembre 2015**

Information de M. Eladio FERNANDEZ-GALLIANO, Chef du Département des Initiatives démocratiques et responsable du Forum.

Le Forum mondial de la démocratie est un rassemblement annuel organisé à Strasbourg, au cours duquel des leaders, des faiseurs d'opinion, des militants de la société civile et des représentants des entreprises, des milieux universitaires, des médias et des groupements professionnels sont invités à échanger leurs points de vue sur des questions essentielles ayant trait à la démocratie dans le monde.

Le thème sera « Liberté versus contrôle : pour une réponse démocratique » Les initiatives et les idées présentées et évaluées lors du Forum seront regroupées en quatre thèmes.

- Quel niveau de contrôle devient une menace pour la démocratie ?
- Comment se libérer de la peur dans une société diverse ?
- L'apprentissage de la démocratie est-il adapté aux enjeux actuels ?
- La liberté d'expression et la liberté d'information sont-elles une réalité ?

Pour la première fois, le Forum ne mettra pas seulement en valeur les initiatives déjà existantes, mais aussi des initiatives non testées, des idées novatrices pour développer et maintenir les principes de base de la démocratie en ces temps de menaces croissantes pour la liberté et le renforcement de la sécurité.

### **V – Programme de travail de la Commission : lancement des groupes de travail**

Pôle « Enjeux planétaires » : 2 groupes de travail

- *Climat et droit de l'homme* (coordination Karl DONERT (EUROGEO))
- *Economie de la santé* collaboration avec la pharmacopée, OMS et la mission parlementaire (coordination Thierry MATHIEU (AIRHH))

Pôle cohésion des hommes et des territoires : 3 groupes de travail

- *Europe/Méditerranée* (coordination Jean-Claude GONON (AEDE) – Apport Jean-Pierre TICHERI (CITI))
- *Territoires partagés* (coordination Gerhard ERMISCHER (Civilscape), Bernard AUFFRET (Isocarp))
- *Coexistence active, du vivre ensemble au faire ensemble* coordination Anne-Marie CHAVANON (FIHUAT)
- *Développement d'un réseau d'alliances interculturelles européennes* coordination Hélène Pichon (CEPS)

Pôle Gouvernance et démocratie participative : 2 groupes de travail

- *Code de bonnes pratiques pour la participation civile au processus décisionnel* coordination Antonella VALMORBIDA (ALDA)
- *Perspectives de genre dans les processus politiques et démocratiques* coordination Anje WIERSINGA (IFUW)

**Brigitte LE GOUIS**  
représentante UEF/ EUW au Conseil de l'Europe  
**Joëlle Haeusser**, suppléante